

AVIS RELATIF À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Sous réserve des exceptions prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le Ministère n'est pas autorisé à communiquer les renseignements personnels qui vous concernent sans votre consentement. Si vous souhaitez que certaines personnes puissent vous représenter et avoir accès à ces renseignements, vous devez autoriser le Ministère à les leur communiquer.

1. IDENTIFICATION DU MANDANT (PERSONNE QUI CONFIE LE MANDAT)

Nom de famille à la naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Année	Mois	Jour			

Numéro de référence individuel (si connu) :

Adresse de résidence du mandant :

Numéro

Rue

Appartement

Ville

Pays

Code postal

Adresse courriel du mandant :

2. DÉSIGNATION DU MANDATAIRE (PERSONNE À QUI LE MANDAT EST CONFIE)

Nom :

Prénom :

La personne mandatée pour me représenter est rémunérée et est :

- un avocat membre du Barreau du Québec
- un notaire membre de la Chambre des notaires du Québec
- une personne titulaire d'une autorisation spéciale délivrée par le Barreau du Québec ou la Chambre des notaires du Québec (veuillez joindre la copie de l'autorisation spéciale accordée à votre mandataire par le Barreau du Québec)
- un consultant en immigration inscrit au Registre québécois des consultants en immigration
- Indiquez le numéro d'inscription au Registre québécois des consultants en immigration : _____
- n'est pas rémunérée

Présomption d'acte à titre onéreux

Est présumée agir à titre onéreux la personne physique qui conseille, assiste ou représente une autre personne relativement à une demande présentée au ministre en vertu de la Loi sur l'immigration au Québec alors que, selon le cas :

- 1° elle est membre d'un organisme désigné comme représentant autorisé en vertu du Règlement désignant un organisme pour l'application de l'alinéa 91 (2)c) de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (DORS/2011-142);
- 2° sa reconnaissance est suspendue, révoquée ou expirée.

Dans le cas prévu au paragraphe 2° du premier alinéa, cette présomption s'applique dans les cinq ans suivant la révocation ou l'expiration de la reconnaissance.

2. DÉSIGNATION DU MANDATAIRE (suite)

Nom de l'entreprise ou de l'organisme s'il y a lieu :

Adresse de correspondance qui sera associée à la demande présentée :

Numéro

Rue

Appartement

Ville

Pays

Code postal

Numéro de téléphone :

Numéro de télécopieur :

Adresse courriel (le cas échéant, tel que communiqué au Registre québécois des consultants en immigration) :

3. DÉCLARATION DU MANDATAIRE

- Je déclare que l'information contenue à la section 2 de ce formulaire est exacte et complète.
- Je reconnais que je suis la personne mandatée par le mandant pour le représenter auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Signature du mandataire

Date

4. MANDAT

Je confie à la personne désignée à la section 2 le mandat de me représenter pour toute question et pendant toute la durée de traitement relatives à : *(cocher les cases appropriées)*

N° de dossier

(obligatoire si connu)

- ma Demande de certificat de sélection du Québec
- ma Demande de certificat d'acceptation du Québec
- ma Demande d'engagement
- ma Demande d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec
- ma Demande d'admission aux cours de français à temps complet et à l'aide financière
- un autre dossier. Précisez : _____

Ce mandat :

- annule toute procuration antérieure confiant le même mandat;
- est valable pour toute la durée du traitement du ou des dossiers visés, à moins qu'il ne soit révoqué par écrit auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion;
- autorise le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion à communiquer à mon mandataire tout document ou renseignement personnel nécessaires à l'exercice du présent mandat.

Je déclare que les renseignements contenus dans ce formulaire sont complets et exacts et que j'aviserai le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion de tout changement aux réponses indiquées dans ce formulaire dans les trente (30) jours suivant ce changement.

Signature du mandant

Date

Note : Vous devez faire parvenir ce formulaire dûment rempli et signé avec votre demande ou, ultérieurement, par la poste à l'endroit où vous avez déposé votre demande.

Si vous avez soumis votre demande de certificat de sélection en ligne, vous devez nous faire parvenir au plus tôt le présent formulaire :

– après avoir effectué le paiement en ligne des droits exigés pour votre demande

Ou

– au moment de l'envoi de votre paiement par la poste.

Une fois le paiement des droits exigés effectué pour votre demande, le présent formulaire peut être envoyé au Ministère en tout temps.

À défaut de respecter ces consignes, le présent formulaire ne sera pas pris en considération par le Ministère et sera détruit.